

Conditions générales KINEPOLIS Movie Club (v3. 01/03/2024)

Artikel 1 Généralités

1.1 Dans les présentes conditions de Movie Club, un service de Kinopolis Group SA, les termes ci-dessous reçoivent la signification suivante :

- Membre : la personne physique majeure ou la personne physique bénéficiant de l'autorisation d'un de ses parents ou de son tuteur légal, ayant un domicile principal valable en Belgique, qui a contracté une Adhésion avec Kinopolis.
- Adhésion : le contrat entre Kinopolis et le Membre pour assister à des Projections de films contre une cotisation mensuelle sous les conditions telles que décrites ci-après, également appelé « Movie Club ».
- Cotisation adhérent : la cotisation mensuelle payée par le Membre pour bénéficier des avantages de Movie Club. Cette cotisation est due au début de l'Adhésion et avant chaque mois dans lequel l'Adhésion est prolongée.
- Kinopolis Group SA : la société anonyme établie Boulevard du Centenaire 20, 1020 Bruxelles, TVA BE 0430.277.746, ci-après également dénommée « Kinopolis ».
- Projection de film : toute projection régulière dans un cinéma Kinopolis, dont sont exclus : les projections privées, les marathons de films, opéras, ballets, concerts ou autres événements pour lesquels un ticket ordinaire n'est pas valable (y compris, mais sans s'y limiter, la LadiesNight, Expériences, etc.). Les Suppléments éventuels ne sont pas compris dans une Projection de film.
- Movie Club (carte) : la carte personnelle numérique, émise par Kinopolis comme preuve d'Adhésion et servant d'identification du Membre.
- Ticket de cinéma : le ticket de cinéma qui donne droit à une (1) Projection de film dans un cinéma Kinopolis dans le cadre de l'Adhésion et en échange du paiement des Cotisations adhérents.
- Supplément : les frais qui ne sont pas inclus dans l'Adhésion et qui doivent être payés séparément par le Membre. Il y a par exemple des Suppléments pour un film long, 3D, Cosy Seats, Laser Ultra, Atmos, 4DX, ScreenX et Imax. Vous trouverez un aperçu complet de ces Suppléments et de leurs prix sur le site web de Kinopolis.

1.2 L'Adhésion est également soumise au règlement intérieur du cinéma Kinopolis visité. Ce règlement intérieur se trouve sur le site web de Kinopolis. Si une disposition du règlement intérieur est contraire à une disposition des présentes conditions, les présentes conditions s'appliquent.

1.3 Kinopolis se réserve le droit de modifier unilatéralement ces conditions. Kinopolis en informe le Membre par e-mail ou e-newsletter au minimum un mois avant la prise d'effet de la modification. Kinopolis peut en outre partir du principe que le Membre informera Kinopolis des éventuels changements d'adresse e-mail conformément à l'article 9.

En cas de modifications préjudiciables au Membre, ce dernier peut, s'il le souhaite, mettre fin gratuitement à l'Adhésion dans la période susmentionnée d'un mois, la résiliation prenant effet à la date d'entrée en vigueur de la modification. Le Membre peut exercer ce droit conformément à l'article 5.2. Si le Membre ne résilie pas l'Adhésion dans la période susmentionnée, il/elle est présumé(e) accepter les nouvelles conditions.

1.4 Kinopolis se réserve le droit de mettre fin unilatéralement au système Movie Club sans indication de motif, à condition de respecter un délai de préavis raisonnable.

Article 2 Enregistrement Movie Club

2.1 Pour pouvoir utiliser Movie Club, le Membre doit d'abord créer un compte Mon Kinopolis.

2.2 Le Membre complète ensuite le formulaire d'enregistrement Movie Club en ligne avec ses données de paiement et effectue le paiement. Dès que ce paiement a été effectué correctement, le Membre reçoit une confirmation de l'inscription et la carte Movie Club est activée.

2.3 Le Membre doit être âgé de minimum dix-huit (18) ans ou bénéficier de l'autorisation de l'un de ses parents ou de son tuteur légal, et avoir son domicile principal en Belgique, pour pouvoir contracter une Adhésion.

2.4 Kinopolis se réserve le droit de refuser une Adhésion, notamment, mais sans s'y limiter, aux personnes avec qui une Adhésion a été résiliée précédemment conformément à l'article 5.3 des présentes conditions générales.

2.5 Kinopolis se réserve le droit de bloquer l'Adhésion pour une période déterminée ou de le résilier définitivement si le Membre ne respecte pas les présentes conditions générales. Dans ce cas, Kinopolis ne sera redevable d'aucun remboursement ni dédommagement.

Article 3 Règles Movie Club

3.1 La carte Movie Club est strictement personnelle et n'est pas transférable. Une carte Movie Club comprend le nom du Membre.

3.2 La carte Movie Club est valable dans tous les cinémas Kinopolis belges.

3.3 En payant les Cotisations adhérents, le Membre reçoit chaque mois un (1) Ticket de cinéma pour une Projection de film dans un cinéma Kinopolis en Belgique (hors Suppléments éventuels). Le Ticket de cinéma a une durée de validité de 6 mois après l'émission.

3.4 Le Membre peut acheter des tickets supplémentaires pour une Projection de film à tarif réduit, comme mentionné sur le site web Kinopolis, pour soi-même et/ou pour son +1. Le Membre doit toujours être présent personnellement à la Projection de film lors de l'utilisation de ses tickets.

3.5 Au maximum deux (2) Tickets de cinéma, ou un (1) Ticket de cinéma et un (1) ticket à tarif réduit conformément à l'article 3.4, ou deux (2) tickets à tarif réduit conformément à l'article 3.4 peuvent être utilisés par Projection de film. Si le Membre souhaite plus de tickets pour une Projection de film, il/elle paie le prix normal affiché sur le site web à partir du troisième ticket. Le Membre peut assister à maximum trois (3) Projections de films par jour en utilisant des Tickets de cinéma et/ou des tickets à tarif réduit conformément à l'article 3.4.

3.6 Pour les Projections de films pour lesquelles des Suppléments sont applicables, par exemple pour un film long, 3D, Cosy Seats, Laser Ultra, Atmos, 4DX, ScreenX, IMAX ou autre, le Membre doit les payer séparément à la caisse, en ligne ou au distributeur de tickets.

3.7 Pour chaque Projection de film à laquelle il veut assister, le Membre est tenu de commander un ticket au cinéma Kinopolis où se déroule la projection. Cela peut se faire via les canaux officiels permettant d'acheter des tickets Kinopolis, y compris, sans s'y limiter, le site web de Kinopolis, l'application mobile Kinopolis, le distributeur de tickets, la caisse du cinéma, etc.

3.8 Si plus aucun ticket n'est disponible pour la Projection de film visée, par exemple parce que tous les tickets pour cette Projection de film ont été vendus, le Membre ne peut pas invoquer une non-exécution d'une obligation de Kinopolis.

3.9 Le Ticket de cinéma et/ou le ticket à tarif réduit conformément à l'article 3.4 est uniquement valable en combinaison avec une carte Movie Club. L'accès à la Projection du film peut être refusé si le Membre ne peut présenter une carte Movie Club valable.

3.10 Il est expressément interdit au Membre de revendre les Tickets de cinéma, les tickets à tarif réduit conformément à l'article 3.4 et/ou autres tickets émis via le Movie Club.

3.11 Sur présentation de la carte Movie Club, le Membre bénéficie d'une réduction de 10 % sur tous les snacks et boissons vendus dans la boutique Kinopolis. Cette réduction n'est pas cumulable avec les autres réductions ou promotions. Attention : cette réduction n'est pas valable dans les restaurants et bars du complexe Kinopolis.

3.12 Le Membre a le droit de renoncer à l'Adhésion, sans paiement d'une amende et sans indication du motif, et ce, dans un délai de révocation qui expire 14 jours civils après la réception de la confirmation de l'Adhésion par Kinopolis. Pour exercer ce droit de révocation, le Membre doit en informer Kinopolis par une déclaration explicite (par exemple envoyée par e-mail à [movieclub\[at\]kinopolis\[dot\]com](mailto:movieclub[at]kinopolis[dot]com)). Pour ce faire, le Membre peut aussi utiliser le formulaire type de révocation qui est disponible via la FAQ sur le site web. Si le Membre utilise la carte Movie Club dans les 14 jours suivant son achat et la résilie dans le délai prescrit, il paie un montant proportionnel au prix d'un ticket de cinéma ordinaire tel que mentionné sur le site web, par ticket acheté. Dans ce cas, Kinopolis a le droit d'appliquer une compensation.

Article 4 Durée de l'Adhésion

4.1 L'Adhésion prend effet le jour du premier paiement et est contractée pour une période indéterminée de minimum 6 mois complets, sauf dispositions des articles 5.3 et 6.2.

4.2 Après la période susmentionnée de 6 mois complets, le Membre peut résilier l'Adhésion de la manière décrite aux articles 5.1 et 5.2.

Article 5 Résiliation ou suspension de l'Adhésion

5.1 Une Adhésion peut être résiliée en respectant la période d'Adhésion minimale de 6 mois complets. Dans ce cas, la résiliation prend effet le dernier jour de la période en cours pour laquelle les Cotisations adhérents ont été payées.

5.2 La résiliation de l'Adhésion peut uniquement se faire en ligne via le compte Mon Kinepolis du Membre. Vous trouverez de plus amples informations à ce propos dans la FAQ. Le simple fait de ne pas payer les Cotisations adhérents ne constitue pas une résiliation.

5.3 Kinepolis se réserve le droit de mettre fin immédiatement à l'Adhésion ou de le suspendre, sans être redevable du moindre remboursement ou dédommagement, si le Membre :

- a fourni des données erronées ;
- commet une fraude dans l'utilisation de la carte Movie Club. On entend notamment par fraude : l'utilisation d'une carte Movie Club prêtée, perdue, volée ou copiée et la collaboration aux actes susmentionnés ; la revente conformément à l'article 3.10 ; l'utilisation de la carte Movie Club à des fins lucratives ;
- ne respecte pas les présentes conditions générales ou le règlement intérieur du cinéma Kinepolis fréquenté ;
- n'a pas satisfait à temps à l'obligation de paiement décrite à l'article 7 (y compris en cas de contestation d'une transaction).

5.4 Si l'Adhésion est résiliée et si la période d'Adhésion minimale de 6 mois n'est pas encore écoulée, le Membre paie un dédommagement à concurrence de la période d'Adhésion minimale restante, à l'exception d'une résiliation sur base de l'article 1.3/6.2. Le Membre n'a pas droit à la restitution des Cotisations adhérents déjà payées.

5.5 Après résiliation de l'Adhésion, tous les avantages/réductions liés à Movie Club prennent fin. Les Tickets de cinéma déjà disponibles et obtenus de manière légitime restent valables pendant leur période de validité.

Article 6 Prix

6.1 Le prix (mensuel) de l'Adhésion est mentionné sur le site web de Kinepolis.

6.2 Kinepolis se réserve le droit de modifier le prix de l'Adhésion. Kinepolis en informe le Membre par e-mail ou e-newsletter au minimum un mois avant la prise d'effet de la modification de prix. Ensuite, s'il le souhaite, le Membre peut mettre fin gratuitement à l'Adhésion à la date d'introduction de la modification de prix en le résiliant dans la période susmentionnée d'un mois. Le Membre peut exercer ce droit conformément à l'article 5.2. Si le Membre ne résilie pas l'Adhésion dans la période susmentionnée, il/elle est présumé(e) accepter le nouveau prix.

Article 7 Paiement

7.1 Les Cotisations adhérents sont dues mensuellement et sont exclusivement payées par prélèvement automatique, à l'exception du premier mois. Celui-ci doit être payé en ligne avec le moyen de paiement choisi tel qu'indiqué sur la page d'inscription. Via son compte Mon Kinepolis, le Membre peut sélectionner plusieurs moyens de paiement. Il n'est pas possible de payer les Cotisations adhérents à la caisse d'un cinéma Kinepolis.

Le compte bancaire avec lequel le Membre effectue le paiement de la première mensualité sera utilisé par Kinepolis pour le prélèvement des mensualités suivantes des Cotisations adhérents. Par le paiement de la première mensualité, le Membre autorise Kinepolis à procéder (par l'intermédiaire d'un tiers engagé par Kinepolis ou non) au prélèvement mensuel des Cotisations adhérents.

7.2 Dans la mesure requise par la loi, Kinepolis notifiera au Membre la prénotification du prélèvement automatique au moins 6 jours calendriers avant l'initiation mensuelle.

7.3 Le Membre peut adapter à tout moment le moyen de paiement choisi via son compte Mon Kinepolis.

7.4 Si le moyen de paiement principal est refusé ou n'est plus disponible, Kinepolis se réserve le droit de débiter les Cotisations adhérents à partir d'autres moyens de paiement liés au compte du Membre.

7.5 Le prélèvement mensuel est initié le même jour du mois que le premier paiement du Membre.

7.6 Si pour une raison quelconque, le prélèvement ne peut pas être effectué à la date susmentionnée, Kinepolis en informera le Membre par e-mail. Dans ce cas, Kinepolis se réserve le droit de suspendre ou de mettre fin ses obligations dans le cadre de l'Adhésion et de désactiver la carte Movie Club.

7.7 Le Membre s'acquitte de tous les paiements en mensualités simples. Les montants différents seront reversés et ne seront pas considérés comme un paiement valable.

Article 8 Service client

8.1 En cas de plaintes, questions ou problèmes concernant l'achat de la carte Movie Club, Kinepolis conseille à son Membre de consulter d'abord la FAQ sur le site web de Kinepolis, où se trouvent les réponses aux questions les plus fréquentes. Par ce biais, le Membre peut également s'adresser à Kinepolis.

Pour toute question ou réclamation, le Membre peut aussi envoyé un-mail à movieclub@kinepolis.com.

8.2 Si le Membre n'est pas d'accord avec la décision de Kinepolis en ce qui concerne la plainte, il/elle peut s'adresser à la plate-forme en ligne de « [Résolution extrajudiciaire des litiges](#) » afin de régler la plainte de façon extrajudiciaire. Le Membre peut utiliser l'adresse email suivant de Kinepolis sur ce plate-forme : movieclub@kinepolis.com.

Article 9 Données du client

Le Membre informera immédiatement Kinepolis de toute modification de ses données, comme les changements de nom, d'adresse e-mail ou de numéro de compte bancaire.

Les modifications de ces données peuvent exclusivement être transmises via Mon Kinepolis.

Article 10 Engagement de tiers

Kinepolis a le droit de faire appel à des tiers dans l'exécution de l'Adhésion.

Article 11 Responsabilité et force majeure

11.1 Kinepolis n'est pas responsable du préjudice causé par le fait que Kinepolis se soit basé sur des données inexacts et/ou incomplètes fournies par ou au nom du Membre.

11.2 Si Kinepolis est responsable d'un préjudice, il est uniquement responsable du préjudice direct subi par le Membre en conséquence d'un manquement et/ou d'un acte illégitime imputable à Kinepolis. La responsabilité totale dans le cadre de l'Adhésion ne dépassera jamais les Cotisations adhérents mensuels de douze (12) mois.

11.3 Kinepolis n'est jamais responsable des dommages consécutifs, notamment les dommages purement patrimoniaux, le manque à gagner et les dommages immatériels.

11.4 La limitation de responsabilité figurant dans cet article ne s'applique pas en cas d'intention ou d'insouciance délibérée de Kinepolis.

11.5 En cas de non-exécution d'une obligation, Kinepolis peut invoquer la force majeure. Il est en tout cas question de force majeure si une Projection de film ne peut pas se faire en raison d'une panne technique ou d'électricité.

Article 12 Droit applicable

Cette Adhésion est soumis au droit belge.

Déclaration de confidentialité

En tant que responsable du traitement des données à caractère personnel, Kinepolis traite les données à caractère personnel du Membre d'une manière correcte et consciencieuse, et toujours conformément à la réglementation en vigueur sur le respect de la vie privée. Kinepolis traite ces données à caractère personnel à des fins et pour des motifs juridiques décrits dans sa Politique de Protection de la Vie Privée figurant sur le site web de Kinepolis. Le Membre trouvera également ici de plus amples informations sur le type de données à caractère personnel qui sont traitées, la durée de conservation des données, le profilage et le transfert de données.

Le Membre a le droit de s'opposer à certains traitements mentionnés dans la Politique de Protection de la Vie Privée. Le Membre a également droit à la consultation, la correction, l'effacement et la portabilité de ses données à caractère personnel, ainsi que le droit d'obtenir la limitation du traitement dans certains cas décrits dans la Politique de Protection de la Vie Privée.

Le Membre peut exercer tous les droits susmentionnés en toute simplicité via la plateforme de self-service mise à disposition via sa compte Mon Kinepolis. Si le Membre a encore d'autres questions, il/elle peut également nous adresser une demande par e-mail à l'adresse privacy@kinepolis.be.